



## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020

*Le Conseil Municipal de la commune du Rouret étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérald Lombardo, Maire du Rouret.*

**Présents (21, puis 22) :** Gérald LOMBARDO, Alice ZEROUAL POMERO, Maurice CASCIANI, Yves CHESTA, Christel GENET, Sylvie WOLLESSE, Cécile BOISSIER-SKRIBLAK, Alain DUBBIOSI, Florence GUILLAUD, Amédée NOSSARDI, Barbara LANCE, Joël HATTIGER, Géraldine PIOVANO-BARRA (à partir de 20h50), Eric LATY, Laurence TRUCCHI, Georges DIONISIO, Annie PAPPON, Jean-François DROUARD, Daniel FECOURT, Martine PANNEAU, Hélène GUILLEMIN, Magdalena POPESCU MARSY.

**Procurations (5, puis 4) :** Jean-Philippe FRERE à Gérald LOMBARDO, Géraldine PIOVANO-BARRA à Florence GUILLAUD (jusqu'à 20h50), Jean-Pierre GIRAUDO à Alice ZEROUAL POMERO, Candide MANET à Yves CHESTA, Juliette PIASCO à Eric LATY.

**Le nombre de votants est porté à 26.**

**Absents excusés (1) :** Fabien BOTTERO

**Secrétaire de séance :** Florence GUILLAUD

#### Ouverture de la séance à 20h04.

M. le Maire introduit la séance par des remerciements aux membres du conseil municipal pour leur présence à cette dernière séance de la mandature, mais surtout pour leur implication, leur engagement et la masse volumineuse de travail fournie durant les 6 dernières années.

Il procède à l'appel et propose au Conseil Municipal de désigner Mme Florence GUILLAUD secrétaire de séance.

*M. Fecourt demande à faire un point sur la situation de l'eau suite à la présence du parasite cryptosporidium dans un quartier du Rouret.*

*M. le Maire reprend synthétiquement les mesures adoptées conjointement par l'ARS, le prestataire SUEZ, et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF). Il souligne qu'un projet d'acquisition d'un terrain sur la commune de Gourdon était en cours de finalisation. Ce terrain accueillera d'ici quelques mois une unité de désinfection de l'eau par ultra-violet et micro-filtration, qui devrait à terme permettre d'endiguer ce problème.*

*M. le Maire ajoute que l'ensemble des élus ont voté lors du dernier comité syndical du SIEF une remise exceptionnelle de 50% pour les foyers concernés par la restriction d'usage de l'eau, et ont également*

*obtenu de la part de SUEZ une remise de 50% sur la part abonnement des usagers impactés, ce qui porte la prise en charge à 100% sur la période concernée.*

*La CASA, désormais compétente en matière d'eau et d'assainissement, va également étudier la possibilité du maintien de ce dispositif de remise exceptionnelle.*

*M. Fecourt reprend la parole pour solliciter davantage de précisions.*

*M. le Maire rappelle que cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, il n'y a pas matière pour l'heure à développer davantage, d'autant que la communication a été largement faite à la population.*

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour, puis soumet le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 à l'approbation du Conseil Municipal.

Approbation du PV de séance du 19 décembre 2019 :

*M. Fecourt demande des informations sur les montants de loyers pratiqués et interroge notamment sur celui de l'établissement « Chez Chouquette ».*

*M. Saulnier, Directeur Général des Services, indique que la CADA a été saisie pour vérifier si ces informations sont communicables, et qu'en l'absence de réponse, la commune n'est pas en mesure de fournir les éléments demandés.*

*M. le Maire explique que l'assemblée délibérante a, lors du précédent conseil municipal, fait état de la situation dudit restaurant, car ce dernier, redevable de 15 000 €, n'a pas respecté l'échéancier qui lui avait été proposé.*

*Concernant le Contrat de Prestations Intégrées de la SPL SOPHIA, M. Fecourt demande des précisions sur les chiffres présentés, et notamment la rémunération de la SPL SOPHIA qui apparaît à 50 000 €, alors que la commune a réglé 150 000 € en 2019.*

*M. le Maire explique qu'il y a une totale transparence sur la rémunération de la SPL SOPHIA et que les comptes de cette Société Publique Locale sont contrôlés à la fois par le comptable public mais aussi par toutes les communes de la CASA qui sont actionnaires.*

*Il précise également que la SPL SOPHIA travaille depuis déjà près de deux ans sur la concession d'aménagement. Il rappelle que les projets sont pensés et travaillés bien en amont, d'après une planification comprenant des autorisations de programme, notamment autour du projet cœur de village et réaménagement/agrandissement de l'école. La SPL SOPHIA fournit un travail d'ingénierie financier et juridique qui rend service à toutes les communes de la CASA, et qui permet à la municipalité du Rouret, qui ne dispose pas des ressources humaines, de mener à bien ce projet d'ampleur.*

*M. Saulnier précise qu'il procédera à une vérification des chiffres avancés par M. Fecourt. [NB : Suite à la vérification annoncée en séance, des précisions ont été apportées à M. Fecourt par courriel en date du 09 mars 2020. Cet e-mail confirme qu'à cette date, aucune somme n'a été réglée à la SPL SOPHIA sur cette mission, contrairement aux affirmations de M. Fecourt du 13 février 2020.]*

*Suite à ces échanges, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*

**Information 1 :**  
**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**  
**PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/ 2019**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2016-91 en date du 18 octobre 2016 accordant à M. le Maire le bénéfice total des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'ensemble des décisions prises depuis le dernier compte-rendu en Conseil Municipal datant du 19 décembre 2019 :

N°	Objet	Date
2019-137	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle du Galoubet • du 8 janvier au 27 mars 2020  Demande au nom de l'association Vitae Sport Santé, d'occuper la salle afin d'y organiser des ateliers de gym mémoire et des ateliers numériques. Mise à disposition à titre gracieux.	23/12/19
2019-138	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Renaldi • le 21 décembre 2019  Demande au nom de M. Delfino d'occuper la salle afin d'y organiser une manifestation privée. Mise à disposition pour la somme de 65 €.	23/12/19
2019-139	INEXISTANTE – Erreur de numérotation	
2019-140	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Roumanille (Maison du Terroir) • le 17 janvier 2020  Demande au nom de l'association La Roureido d'occuper la salle afin d'y organiser une assemblée générale. Mise à disposition à titre gracieux.	23/12/19
2019-141	Contrat de maintenance des équipements de signalisation lumineuse tricolore  Attribution à l'entreprise SATELEC pour un montant annuel de 6324 € TTC. Le contrat prend effet à compter du 29/11/2019 pour une durée d'un an, reconductible maximum trois fois.	29/11/19
2019-142	Sollicitation de subvention auprès du Département 06 pour le financement des festivités traditionnelles du Rouret autour de la truffe noire (saison 2019-2020)  Demande d'une participation à hauteur de 50% des dépenses totales estimées, soit 3 375,13 € HT.	27/12/19
2019-143	Sollicitation de subvention auprès du Département 06 pour la surveillance de fêtes traditionnelles 2019  Demande d'une participation à hauteur de 70% des dépenses totales estimées, soit 3 622,66 € HT.	30/12/19
2020-01	<b>ANNULÉE ET REMPLACÉE PAR DM_2020_13</b> <del>Sollicitation de fonds de concours et de subventions pour l'installation d'un dispositif de sécurité alarmes au sein du groupe scolaire du Rouret</del>  <del>Demande d'une participation à hauteur de 30% des dépenses totales estimées de la part de la CASA et du Département 06, soit 3 450,90 € chacun, et de 20% de la part de l'Etat au titre de la DETR, soit 2 300,60 €.</del>	08/01/20
2020-02	Contrat de maintenance de la structure et de la mécanique de la salle de spectacles du Théâtre du Rouret	02/01/2020

	Contrat attribué à Megawatt Sonorisation, à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée d'un an renouvelable maximum deux fois, pour un montant annuel de 1140 € TTC.	
2020-03	Contrat de maintenance des équipements scéniques de la salle de spectacles du Théâtre du Rouret  Contrat attribué à Megawatt Sonorisation, à compter du 1er janvier 2020 et pour une durée d'un an renouvelable maximum deux fois, pour un montant annuel de 1368 € TTC.	02/01/2020
2020-04	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Renaldi • le 18 janvier 2020  Demande au nom de l'association ASVTT d'occuper la salle afin d'y organiser une assemblée générale. Mise à disposition pour la somme de 40 €.	15/01/2020
2020-05	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Mistral (Maison du Terroir) • le 11 janvier 2020  Demande au nom de l'association Institut d'estudis occitans 06 d'occuper la salle afin d'y organiser une assemblée générale. Mise à disposition à titre gracieux.	17/01/2020
2020-06	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Renaldi • le 11 janvier 2020  Demande au nom de la paroisse St Pierre de Brusç d'occuper la salle afin d'y organiser un repas partagé. Mise à disposition à titre gracieux.	17/01/2020
2020-07	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Roumanille (Maison du Terroir) • du 23 janv. au 8 fév. 2020  Demande au nom d'Emmanuel Juppeaux, artiste photographe, d'occuper la salle afin d'y organiser une exposition. Mise à disposition à titre gracieux.	17/01/2020
2020-08	Signature de convention d'occupation du Hall du Théâtre du Rouret • du 23 janv. au 8 fév. 2020  Demande au nom d'Emmanuel Juppeaux, artiste photographe, d'occuper la salle afin d'y organiser une exposition. Mise à disposition à titre gracieux.	17/01/2020
2020-09	Travaux de réfection des tuyauteries et du circuit d'évacuation des eaux usées • Plomberie • Immeuble Saint Pierre  Contrat attribué à l'entreprise LFL, pour un montant de 7 640 € HT, soit 9 168 € TTC.	12/01/2020
2020-10	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle des associations (Maison des associations) • le 27 janv. 2020  Demande au nom de la FDSEA 06 d'occuper la salle afin d'y organiser une réunion. Mise à disposition à titre gracieux.	24/01/2020
2020-11	Travaux de réfection des tuyauteries et du circuit d'évacuation des eaux usées • Maçonnerie • Immeuble Saint Pierre	16/01/2020

	Contrat attribué à l'entreprise de Maçonnerie Rogrigues De Oliveira Francisco, pour un montant de 9 687,50 € HT, soit 11 625 € TTC.	
2020-12	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Renaldi • le 9 février 2020  Demande au nom de Mme Dubois d'occuper la salle afin d'y organiser une manifestation privée. Mise à disposition pour la somme de 65 €.	30/01/2020
2020-13	Sollicitation de Fonds de Concours et de subventions pour l'installation d'un dispositif de sécurité alarmes et brise-vue au sein du groupe scolaire du Rouret  Annule et remplace la DM_2020_01. Demande d'une participation à hauteur de 30% des dépenses totales estimées de la part de la CASA et du Département 06, soit 10 453,80 € chacun, et de 20% de la part de l'Etat au titre de la DETR, soit 6 969,20 €.	31/01/2020
2020-14	Signature de convention d'occupation temporaire de la salle Renaldi • le 2 mars 2020  Demande au nom de la société Foncia Sogica d'occuper la salle afin d'y organiser une manifestation privée. Mise à disposition pour la somme de 65 €.	03/02/2020

### **Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal :**

• **PREND ACTE de la présentation des Décisions du Maire en séance de Conseil Municipal.**

**Votants : 26**

**Pour : /**

**Contre : /**

**Abstention : /**

### **2020 / 01 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'organiser dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). La présentation de ce dernier est encadrée et précisée par la loi NOTRE.

L'article L. 2312-1 du CGCT institue qu' « un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. »

Monsieur le Maire expose comme à l'accoutumée et dans le détail le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 de la commune du Rouret à l'Assemblée (document joint en annexe), selon le sommaire défini ci-après, et invite le Conseil Municipal à s'exprimer sur les sujets abordés :

## **SOMMAIRE DU ROB 2020 DE LA COMMUNE DU ROURET**

### **Préambule**

Le contexte juridique de l'organisation du DOB et de la rédaction du ROB

### **Partie I : Contexte économique**

- I. Le contexte économique national
  - 1) Les indices de croissance nationaux
  - 2) Consommation et inflation : les prévisions nationales
  - 3) Données de cadrage économique figurant dans le projet de Loi de Finances 2020 (PLF)
- II. Le contexte économique départemental
  - 1) Un département peu impacté par les mouvements sociaux
  - 2) Une progression du chiffre d'affaire des entreprises
  - 3) Une progression des droits de mutation à titre onéreux
- III. Le contexte socio-économique communal : chiffres-clé
  - 1) Démographie
  - 2) Emploi
  - 3) Famille
  - 4) Seniors
  - 5) Profil socio-économique
  - 6) Logement
  - 7) Entreprises et vie locale (base 2018)

### **Partie II : La Loi de Finances 2020 et les mesures impactant le bloc communal**

- I. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2020 concernant les collectivités locales
  - 1) Participation des collectivités locales au redressement des comptes de la nation
  - 2) La suppression de la taxe d'habitation définitivement actée
  - 3) Confirmation de la stabilité des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales
  - 4) Renforcement du soutien de l'Etat à l'investissement local

### **Partie III : Les orientations municipales**

- I. Les principales hypothèses retenues pour bâtir le budget 2020
- II. Des recettes de fonctionnement stables, voire en légère progression
  - 1) Analyse rétrospective 2014-2019 des principales ressources de fonctionnement, et prospective 2020
- III. Des dépenses de fonctionnement contenues rythmées par l'évolution maîtrisée des charges à caractère général et la limitation de la hausse des charges de personnel
  - 1) Une progression raisonnable des charges à caractère général Proche des contraintes édictées par l'Etat dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances publiques pour les communes disposant d'un budget supérieur à 60 millions d'euros
  - 2) Les charges de personnel (chapitre 012)
  - 3) Des contraintes réglementaires liées à la loi SRU et au FPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunal) qui pèseront moins sur le budget communal en 2020
  - 4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

## Partie IV : Évolution de la dette et de l'épargne de la commune

- I. L'état de la dette et de l'épargne communale
  - 1) Évolution conjointe de l'encours de la dette et des épargnes brute et nette
  - 2) Évolution du ratio de désendettement de la commune depuis 2015
  - 3) Courbes d'évolutions conjointes de l'encours de la dette, des épargnes brute et nette, et du ratio de désendettement : corrélation entre baisse de l'encours de la dette et performance des épargnes brute et nette
- II. Les effets du désendettement sur l'annuité de la dette du Rouret
- III. Orientations pour 2020

## Partie V : Section d'investissement

- I. Les ressources de financement des investissements
  - 1) Les subventions d'investissement
  - 2) Le FCTVA
  - 3) Les taxes d'urbanisme
  - 4) La dotation aux amortissements
  - 5) L'autofinancement disponible pour le financement des investissements de l'exercice 2020
- II. Les dépenses d'investissement
  - 1) Rétrospective
  - 2) Les orientations pour 2020
- III. Transition écologique, biodiversité et développement durable
  - 1) Rétrospective
  - 2) Prospective

## Conclusion générale

*20h50 Arrivée de Géraldine PIOVANO BARRA pendant la présentation. Le nombre de votants se maintient à 26.*

*M. Fecourt commente en fin de présentation qu'il lui semble avoir davantage assisté à un bilan de mandat qu'à un débat d'orientation budgétaire.*

*Sans prêter grande attention à cette remarque, M. le Maire indique ne pas souhaiter entrer dans une polémique inutile.*

*Mme Guillaud ajoute que réduire la dette de moitié en continuant à investir témoigne du travail remarquable effectué.*

## Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Rouret en séance de Conseil Municipal.**

**Votants : 26**

**Pour : /**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**2020 / 02 : APPROBATION DE LA MISE À JOUR DES STATUTS  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis n°CC.2019.192 en date du 16 décembre 2019 et relative à la mise à jour des statuts de la CASA,

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, le Préfet des Alpes-Maritimes a prononcé la création de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Depuis cette date, de nouvelles compétences ont été transférées à la CASA, notamment suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

M. le Maire précise que la CASA exerce au lieu et place des communes membres, à titre obligatoire, les compétences mentionnées à l'article L. 5216-5 I du CGCT, et à titre optionnel, trois compétences énumérées dans le II dudit article.

Conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent également à tout moment transférer, en tout ou partie à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements, ou services publics nécessaires à leur exercice.

M. le Maire ajoute que dans un souci de clarté, suite à ces ajouts progressifs de compétences, la CASA a souhaité procéder à une refonte globale de ses statuts, non effectuée depuis la création de la communauté d'agglomération. Le principe a été approuvé en Conseil Communautaire, par délibération du 16 décembre 2019.

Cependant, pour être adopté, le projet de statuts doit également recueillir l'avis des communes membres par délibérations concordantes (art. L. 5211-17 du CGCT), dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI.

Chaque commune membre dispose ainsi d'un délai de trois mois à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur ces statuts. À défaut, sa décision est réputée favorable.

La commune du Rouret est donc appelée à se prononcer sur cette mise à jour de statuts.

M. le Maire indique que les statuts ci-annexés entreront en vigueur après les formalités nécessaires, sous réserve que les transferts de compétences eau potable et assainissement des eaux usées demeurent obligatoires pour les communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*M. le Maire confie la parole à Mme Genet, qui présente le sujet.*

*M. Fecourt demande s'il s'agit de la première mise à jour de ces statuts.  
Mme Genet répond par l'affirmative.*

**Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, joints à la présente délibération.**



**Votants : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2020 / 03 : CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL  
2ème CLASSE ET MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** les besoins des services publics de la Collectivité en matière de police municipale,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de créer un poste de chef de service de police municipal principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

*M. le Maire confie la parole à Mme Pomeroy, qui présente le sujet.*

*M. Fecourt demande s'il est nécessaire de supprimer le poste actuel.*

*M. Saulnier indique qu'il n'est pas nécessaire de voter la suppression du poste en séance de Conseil Municipal.*

**Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la création d'un poste de chef de service de police municipal principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- **DE MODIFIER** les tableaux des effectifs en conséquence,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de l'exercice.

**Votants : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2020 / 04 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème  
CLASSE ET MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** les besoins des services publics de la Collectivité en matière d'adjoint technique,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h00).

M. le Maire confie la parole à Mme Pomeroy, qui présente le sujet.

**Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h00),
- **DE MODIFIER** les tableaux des effectifs en conséquence,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de l'exercice.

**Votants : 26**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

Le Maire,  
**Gérald LOMBARDO**



La secrétaire de séance,  
**Florence GUILLAUD**

---

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19.***